

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Sipperec et France Télécom signent une convention pour faciliter l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques quand ils sont sur des supports communs.

Le 21 décembre dernier, Jacques Poulet, Président du Sipperec, Maire de Villetaneuse et Jacques Rémy, directeur de l'unité régionale des réseaux Ile-de-France Est de France Télécom, ont signé officiellement une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Un accord pour simplifier la procédure d'enfouissement des réseaux de France Télécom supportés par le réseau public de distribution d'électricité.

L'article 2224-35 du Code général des collectivités territoriales, issu de l'article 51 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, impose désormais à tout opérateur de communications électroniques de participer à l'effacement de son réseau lorsqu'il est supporté par le réseau public de distribution d'électricité.

La convention signée avec France Télécom permet de décliner localement, sur l'ensemble des 80 communes des départements des Hauts-de-seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, adhérentes au syndicat, l'accord signé le 7 juillet dernier entre France Télécom, la FNCCR (Fédération nationale des autorités concédantes et régies) et l'AMF (Association des Maires de France) et qui fixe les dispositions techniques et financières permettant de simplifier l'application de ce texte de loi.

Le Sipperec agit là en tant que maître d'ouvrage pour les opérations d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et aussi en tant que bénéficiaire de maîtrise d'ouvrage temporaire de la part des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou de départements situés sur son territoire pour les autres réseaux (éclairage public, vidéocommunication, réseaux de communications électroniques).

Les négociations ont porté sur des points techniques d'ajustement du modèle national et concernent essentiellement :

- la fourniture d'un avant projet par France Télécom à l'initialisation de l'affaire,
- des dispositions simplifiées concernant la fourniture du matériel,
- des engagements de délais.

Cet accord permettra d'avoir le même processus technique et financier à chaque opération d'enfouissement dans le cadre des opérations sous maîtrise d'ouvrage Sipperec nécessitant l'effacement du réseau France Télécom. Il ne sera donc plus nécessaire de négocier à chaque projet la participation de France Télécom, ce qui permettra de gagner du temps et de raccourcir les délais de réalisation.

Le Sipperec demande la participation financière des opérateurs lorsque le réseau de télécommunications est supporté par leurs propres poteaux.

Le Sipperec s'est adressé au Ministre délégué à l'industrie pour lui demander d'examiner la situation des ouvrages de télécommunications qui ne sont pas supportés par les poteaux du réseau public de distribution d'électricité. En effet, aucune disposition législative ne prévoit de participation financière des opérateurs de télécommunications, notamment celle de l'opérateur historique, lorsque le réseau de télécommunications est supporté par les propres poteaux de l'opérateur.

Une telle disposition serait particulièrement incitative pour accélérer l'enfouissement des réseaux aériens qui défigurent l'environnement des villes de la périphérie de Paris.

Contact Presse
Catherine Dumas
cdumas@sipperec.fr
01 44 74 32 09

SIPPEREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les télécommunications, regroupe 86 communes des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Dans le domaine de l'électricité, depuis 1924 il est autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité. Il offre par ailleurs toute une gamme de services aux communes et établissements publics (maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques, compétence optionnelle éclairage public et signalisation lumineuse tricolore, groupement de commandes pour l'achat d'électricité).

Depuis 1997, le SIPPEREC, exerce une compétence dans les réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication. Il met en œuvre un dispositif complet au service des communes et adapté à leurs besoins : redevance d'occupation du domaine public, groupement de commandes de services de télécommunications, réseaux câblés, infrastructure fibre noire.